

Comité paritaire en santé et sécurité du travail
Service de la protection contre l'incendie
Compte-rendu – réunion 29 mai 2002
140, rue Saint-Jean – Salle 2.15

Étaient présents:

Denis Thibault, représentant employeur, SRHVQ
Richard Amnotte, représentant employeur, SPCIQ
Francis Gauthier, représentant employeur, SPCIQ
Michel Boily, représentant syndical, SST
Éric Gosselin, représentant syndical, SST
Martin Gallant, représentant syndical, SST

Ordre du jour:

1. Suivi des réunions précédentes
 2. Analyse des accidents de travail
 3. Comité conditionnement physique
 4. Prévention domiciliaire
 5. Incendies
 6. RcD GRIMP
 7. Surcharge des véhicules
 8. Politique d'assignation temporaire
 9. Formulaire d'accident de travail
 10. Devis des VIP
 11. Devis des appareils respiratoires autonome
 12. Feu de navire
 13. Compte-rendu – Ordre du jour
 14. Caserne 14 – Compresseur
 15. Crampon pour opérateur de pompe
 16. Véhicule 304
 17. Uniformisation des méthodes de travail
 18. DOS-025
 19. Nombre de pompiers à bord des véhicules
-

1. Suivi des réunions précédentes
 - *Description des rôles et tâches reliés à l'intervention à l'aéroport*, Chef Gauthier se charge de poursuivre le dossier avec le capitaine Marc Bourassa
 - *Indicateur de boulons de roue*, Chef Amnotte se charge de réitérer la demande auprès du Service de la gestion des équipements motorisés
 - *Sangle de retenu pour les coussin de sauvetage*, Chef Amnotte proposera une modification à l'installation, ceci faisant suite à la visite de la caserne 2
 - *GRIMP-sauvetage sur glace*, une demande avait été acheminée au Chef Gingras. Une étude du sujet devra être faite par la Division de la formation pour évaluer les besoins et l'impact.
 - *Cales de roue – Enquête accident de Saint-Léonard*, Chef Amnotte acheminera une demande au Service de la gestion des équipements motorisés afin qui pourvoit les véhicules du bon modèle de cale de roue selon la grosseur du véhicule.
 - *Représentant SST syndical sur les appels INTDAN confirmés*, Chef Amnotte acheminera une note au Service de la Police, responsable du centre de télécommunications
 - *Reprogrammation des radios portatifs*, Chef Amnotte vérifiera avec le Service de l'entretien des équipements sur l'état du dossier

- *Équipement pour l'équipe IPC*: Chef Amnotte demande à l'Association d'écrire une lettre demandant de fournir un couvre-tout (chienne) au personnel de l'équipe IPC.
- *Fourniture de raquettes à neige*: La demande a été acheminée au chef J.C. Gingras.
- *Vaccin hépatite B*: un échancier devrait être produit par le Service santé des Ressources humaines.
- *Procédures d'intervention normalisées*: Le chef Amnotte mentionne qu'ils sont à terminer la révision du Guide des opérations. Il devrait y avoir des développements sous peu.
- *Cordage sur les véhicules*: Les cordages devraient être changés en respect avec les recommandations de la division de la formation. La commande a été donnée au chef à l'intendance.
- *Véhicule 307 longueurs préconnectées*: L'évaluation devrait être faite sous peu par la division de la formation.
- *Projet "rehab"*: Le chef Amnotte mentionne qu'il attend un retour du Club Appel 99 pour le transport de la roulotte avant de statuer sur le sujet.
- *Embarcation nautiques*: L'Association demande des informations sur le comité régional d'intervention nautique. Le chef Amnotte mentionne que ce comité avait pour but initial de déterminer les champs de responsabilité des divers organismes susceptibles d'intervenir sur les eaux. D'autres réunions sont prévues. Il devrait y avoir plus de développement lors de la prochaine réunion.
- *Identification numérique du représentant de l'Association sur les interventions*: La demande est présentement analysée.
- *Disponibilité d'ARA et de radios*: L'Association mentionne qu'il manque encore des radios et des ARA dans les casernes. Une vérification de la situation sera faite par la direction du Service.
- *Références jurisprudentielles*, Chef Amnotte verra à remettre au représentant de l'Association la jurisprudence relative à l'interdiction du port de la barbe pour les employés susceptibles de devoir porter un appareil de protection respiratoire.
- *Avertisseur de recul sur les camions*, Chef Amnotte ré-acheminera la demande au Service de la gestion des équipements motorisés.
- *Réparation du 304*, Chef Amnotte acheminera une demande pour un rapport de situation sur les modifications sur le 304, remplacement des composantes du train arrière du camion, et une demande pour un rapport d'expertise sur les conditions des véhicules.
- *Vaporisant antibactérien pour les casques des éligibles*, Chef Amnotte acheminera un rappel au Chef à l'intendance.
- *Haut-parleur sur les tableaux de commande des pompes*: L'analyse de la demande est en cours.

2. Analyse des accidents de travail

L'Association revoit en survol les accidents rapportés. Chef Amnotte déclare ne pas avoir en main le dernier rapport d'accident. Aucune demande d'action particulière n'a découlé de la révision des rapports.

3. Comité pour le conditionnement physique

L'Association demande la constitution d'un groupe de travail pour étudier la mise en place d'un programme permanent en conditionnement physique et santé pour l'ensemble du personnel. La partie syndicale serait représentée par Éric Gosselin et Jean-François Gilot.

4. Prévention domiciliaire

L'association demande à ce que les deux unités d'intervention provenant d'une même caserne soit regroupées dans le même secteur pour exécuter les visites préventives. D'une manière ou une autre, la prévention domiciliaire s'effectuerait avec un rendement comparable, tout en assurant le regroupement des effectifs pour le départ initial vers le lieu d'un appel. Le Chef Amnotte soumettra la demande et répondra à l'Association sous-peu.

5. Analyse SST des incendies récents

- 13 avril 2002, 8450, boul. Saint-Jacques, bâtiment désaffecté: la stratégie était défensive, mais une demande avait été formulée pour qu'une ventilation au toit soit faite. Une demande est faite par l'Association pour sensibiliser les chefs afin de respecter la stratégie et de ne pas compromettre la sécurité des pompiers en préconisant une stratégie double. Pour ce qui est de l'identification des bâtiments dangereux, Chef Amnotte soumettra un projet d'identification visuelle extérieure. Une demande d'avis sera transmise au contentieux et au Service de l'urbanisme. Dossier à suivre.

- 5 mai 2002, 2674, rue Maufils. Le PC n'a pas informé le responsable de la SST du fait qu'il y avait un pompier de blessé. Dans plusieurs cas, des pompiers ne portaient pas leurs parties faciales raccordées. Sensibiliser le personnel sur le besoin de nettoyer complète les ouvertures faites par le bris du verre des fenêtres. Mettre en place systématiquement un éclairage adéquat sur les lieux d'intervention la nuit.
- 11 avril 2002, 3023, boul. Hamel. Le périmètre de sécurité n'était surveillé adéquatement par le Service de police. Des citoyens étaient à proximité du bâtiment et des véhicules. S'abstenir de procéder au changement de bouteille d'air au toit. Renforcer l'exigence du port des gants de pompiers sur les lieux d'intervention.
- 15 mai 2002, 1042, boul. Sainte-Anne. La demande d'un retrait stratégique a été tardive. L'éclairage des lieux était déficiente. Deux pompiers se sont blessés.
- Rue William à Sillery. Absence de deux issues sécuritaires au toit (petit toit arrière), utilisation d'un escabeau d'un citoyen comme issue. Un pompier a arrosé le mat de branchement électrique du bâtiment avant d'avoir la conformation que le courant était coupé. Une détection et mesure de la qualité de l'air devrait être faite avant d'autoriser l'enlèvement des appareils de protection respiratoire. Munir les casernes à temps partiel de lampes stroboscopiques de couleur bleu et de couleur jaune. Absence de cet équipement sur le lieu de l'incendie.

6. **Intervention GRIMP**

Relevé de conditions dangereuses relative au système de communication main libre. Chef Amnotte acheminera une demande d'information à Pierre Servais pour identifier l'équipement compatible et approprié à notre besoin. Chef Amnotte demandera un suivi sur l'étude du système en usage avec l'équipe IPC, en coordination avec Yves Michaud, lieutenant instructeur.

L'Association demande à ce que monsieur Michaud fasse une analyse de l'intervention impliquant le personnel de la caserne #7 sur le boulevard Royal survenue le 26 mai 2002. L'Association recommande qu'une formation de base, en matière d'approche de victime soit diffusée à certaines casernes, celles susceptibles de réponse à des appels semblables. Le Chef Gauthier fera suite à cette demande.

7. **Surcharge des véhicules**

L'Association rapporte que les véhicules suivants sont en surcharge. Il demande que des démarches soient entreprises afin de rendre la situation conforme.

206: surcharge de 1133Kg, 207 surcharge de 900Kg, 203R surcharge de 570Kg

Pour ce qui est de la surcharge est pompes-échelles, le dossier est étudié par la direction générale.

8. **Politique d'assignation temporaire**

L'Association demande la mise en place d'une politique permanente d'assignation temporaire pour le SPCIQ. Monsieur Thibault propose une approche similaire à l'ancienne ville de Charlesbourg où un formulaire pré-identifiait les tâches en assignation temporaire et les contraintes physiques correspondantes. Chef Amnotte fera un sondage auprès des chefs de divisions administratives et opérationnelles afin d'établir une liste des tâches possibles.

9. **Formulaire d'accident de travail**

L'Association demande s'il est possible d'uniformiser les formulaires présentement en usage dans les différentes casernes en favorisant la mise en disponibilité d'un formulaire harmoniser pour l'ensemble du personnel. Un guide d'utilisation devrait aussi être publié pour expliquer la manière de compléter correctement les formulaires. Monsieur Thibault explique que cette démarche est présentement en court et que le tout devrait être accessible sous-peu.

10. **Devis des vêtements de protection individuels (bunker suit)**

L'Association propose les modifications suivantes pour les prochains achats de "bunker suit":

- Poche agrandi du côté droit du manteau pour recevoir la partie faciale
- Retirer l'attache de lampe de poche sur le rabat frontal du manteau
- Ajout de genouillère au pantalon
- Ajout d'un rabat contour élastique dans le pantalon afin de créer une retenue du pantalon sur les bottes de pompiers. De plus, ce rabat réduit le risque d'introduction de débris dans le pantalon ou les bottes.

11. Devis des appareils respiratoires autonomes

L'Association demande si un nombre suffisant de bouteille d'air d'une durée identifiée 60 minutes est prévu au devis d'acquisition des nouveau ARA. Lors de la réunion, un modèle type de l'appareil respiratoire de marque Drager est présenté au membre du comité. On aborde la possibilité d'avoir des bouteille d'une durée plus longue de trente minutes pour certaines situations particulières (feux de navire, sous-terrain, etc.) Une évaluation sera effectué ultérieurement. Les membres du comité sont informés que l'avertisseur d'inertie a été amélioré afin de le rendre plus sensible au mouvement. Une demande a été formulé sur le champs à M. Alain Moreau afin que le devis demande qu'un raccord de branchement type "RIT" soit prévu pour chaque appareil. Ce raccord doit permettre le branchement d'une bouteille d'air en situation où un pompier est en détresse, coincé et qu'un prolongement d'alimentation en air est nécessaire. Incidemment, le devis devra prévoir l'acquisition de sac de type "RIT pack". Ce sac contient une bouteille d'air, une détenteur de pression premier stage, un tuyau de branchement d'une longueur raisonnable et une partie faciale de remplacement. M. Alain Moreau a été immédiatement saisi de la demande et étudiera la faisabilité.

12. Feu de navire

L'Association demande de prévoir la présence de l'officier SST sur les lieux d'intervention de feu de navire

13. Compte-rendu et ordre du jour

L'Association demande que les compte-rendu soit rédigé et remise aux parties dans les plus brefs délais. Chef Amnotte informe l'Association qu'il mettra cet item en priorité et produira sous-peu les documents.

14. Caserne 14 – Compresseur

Le Chef Amnotte informe qu'une interdiction d'utilisation a été émise dès la réception de l'avis de M. Gallant relativement au risque associé à l'utilisation du compresseur. Une visite de l'installation est prévue, et le dossier sera suivi.

15. Véhicule 304

Le problème semble persisté avec le train arrière. Chef Amnotte fera parvenir une demande d'expertise pour ce véhicule. Selon les informations obtenues, le camion présente toujours des problèmes avec les roues de l'essieu arrière: les boulons se desserrent.

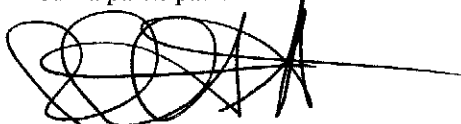
16. Uniformisation des méthodes de travail

Le Chef Amnotte informe le comité que les résultats des travaux du comité de chefs pour la révision du document de travail sont sur le bureau de la division à la formation. Lorsque le temps leur permet, il procède à la mise à jour du guide selon les demandes du comité. De plus, le Chef Amnotte explique qu'un groupe de travail a été mis sur pied regroupant les chefs de territoire et deux chef de district. Leur rôle est de réviser le guide proposé et de soumettre leurs recommandations quant à l'harmonisation du guide avec le mode de fonctionnement des pompiers à temps partiel. Finalement, un forum de travail sera éventuellement fait en invitant librement des membres du Service à se présenter et formuler leurs recommandations. Ce forum aura lieu lorsque le guide sera modifié selon les demandes initiales et après que les membres du Service aient pu le relire.

17. Nombre de pompiers à bord des véhicules

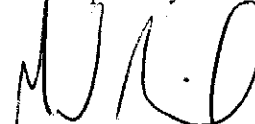
L'Association demande qu'une sensibilisation soit fait auprès de l'ensemble des pompiers leur indiquant que le nombre de personne à bord de tout véhicule ne doit pas être supérieur au nombre de ceinture de sécurité présente. De plus, le personne doit être sensibilisé au port de la ceinture de sécurité lorsque le véhicule est en mouvement.

Pour la partie patronale



Richard Amnotte
Directeur adjoint

Pour la partie syndicale



Michel Boily
Secrétaire-trésorier adjoint